

*Initiatives ministérielles***LES BALKANS**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Conformément à un ordre adopté aujourd'hui, la Chambre reprend l'étude de la motion n° 27, à la rubrique des initiatives ministérielles.

**M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de prendre ici la parole au sujet de cette question importante.

Je voudrais rappeler quelques-unes des importantes questions que j'ai soulevées plus tôt. Ce débat porte essentiellement sur deux choses: d'abord, l'accord de paix conclu récemment à Dayton grâce aux efforts continus qu'a déployés la communauté internationale pour réaliser une paix et une sécurité durables dans les Balkans; ensuite, l'appui de ces efforts par le Canada au moyen d'une participation à la force d'intervention militaire multinationale sous le commandement de l'OTAN.

Comme tous les autres Canadiens, les électeurs de York-Nord souhaitent la résolution de cette crise. Ils ont vu des civils des deux camps souffrir inutilement. Ils ont vu de leurs compatriotes canadiens risquer leur vie dans le cadre de missions humanitaires. Ils considèrent l'accord de paix de Dayton comme une lueur d'espoir. Ils appuient la participation du Canada à la force d'intervention.

Le Canada s'occupe depuis longtemps du maintien de la paix au plan international. Nous savons que, grâce à l'autorité du très honorable Lester B. Pearson, qui a proposé au monde la notion de maintien de la paix en réponse à la crise du canal de Suez, en 1956, nous sommes, en fait, les chefs de file mondiaux en la matière.

En effet, le Canada a participé à presque toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1956 et à beaucoup d'autres missions ne relevant pas de l'ONU. Le 1<sup>er</sup> novembre, plus de 1 600 de nos militaires étaient déployés dans 13 missions du genre, ce qui place le Canada au sixième rang pour le nombre de militaires qu'il a fournis.

Depuis que la guerre froide est terminée, la nature des conflits a changé. Ils sont devenus plus régionaux et plus complexes. Le besoin de forces de maintien de la paix s'accroît au lieu de décroître. Les forces de maintien de la paix, dont la mission était à l'origine de surveiller le cessez-le-feu, travaillent maintenant au maintien et au rétablissement de la paix, livrant l'aide humanitaire, surveillant le déroulement des élections et relevant les atteintes aux droits de la personne.

Les parties au conflit dans l'ancienne Yougoslavie veulent la paix. Elles ont combattu et souffert pendant plusieurs années. Elles en ont assez du carnage et elles sont disposées à poursuivre leurs objectifs par la négociation et des moyens politiques. Elles ont signé un accord complexe fixant les compromis et les plans d'ensemble qu'elles sont prêtes à accepter.

Après plus de quatre années d'âpres combats, la paix va peut-être régner finalement dans l'ancienne Yougoslavie. Les habitants de la région ont subi de terribles épreuves. Il sera peut-être impossible d'évaluer leurs souffrances ou leurs pertes. Les effets de ce conflit se feront sentir encore pendant des années. Les citoyens resteront profondément marqués, eux qui ont été témoins des atrocités de la guerre, qui ont vu leurs êtres chers mourir dans leurs bras, mourir de conditions aussi simples et faciles à prévenir que la faim, l'hypothermie et la déshydratation.

La terre a été mutilée par toutes ces années de guerre. Les bombes, les déversements de produits chimiques, les mines et la négligence ont fait de grands ravages. L'infrastructure a disparu. L'électricité n'a été rétablie que très récemment à Sarajevo. Les routes, les immeubles et les égouts ont été fortement endommagés. Les installations que nous, Canadiens, jugeons essentielles doivent être reconstruites.

L'un des éléments essentiels de tout processus de paix exigeant l'intervention de troupes de maintien de la paix est certes le fait que l'intervention militaire doit être appuyée par une démarche politique solide et viable. Dans l'ancienne Yougoslavie, nous avons amorcé un bon processus de paix. L'accord de paix de Dayton trace clairement la voie vers une nouvelle réalité politique devant mettre un terme aux combats et au conflit dans cette région.

Sur le plan militaire, il faut une brève période de stabilité pour que les mesures politiques qui ont été approuvées puissent être appliquées. La communauté internationale a posé les jalons d'un bon processus de paix. L'accord de paix de Dayton trace clairement la voie vers une nouvelle réalité politique devant mettre un terme aux combats dans cette région.

• (1905)

L'accord prévoit, entre autres, la tenue d'élections nationales d'ici neuf mois. La tenue d'élections libres représenterait un progrès énorme dans l'ex-Yougoslavie. Des élections véritablement démocratiques, d'où sortiraient vainqueurs un gouvernement et un chef appuyés et choisis par la population, contribueraient grandement à renforcer la cohésion du pays.

Toutefois, pour tenir des élections libres, il faut pouvoir compter sur la stabilité, la liberté de circulation et la liberté d'information. Il faut neutraliser près de quatre ans de guerre et de haine. Il faut que les bases soient jetées pour que des élections puissent se tenir. Une façon d'assurer le succès des élections consiste à offrir à la population un engagement envers la sécurité personnelle.

Les efforts du Canada dans le rétablissement de la paix dans l'ex-Yougoslavie sont considérables. Depuis quatre ans, le Canada joue un rôle important au sein de la communauté internationale pour régler le problème de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Ces efforts ont été déployés principalement dans le cadre des Nations Unies et de l'OTAN. Les militaires canadiens n'ont pas seulement contribué à empêcher que les conflits ne s'étendent aux autres secteurs de la région et ne s'enveniment, ils sont sauvés